

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération

Bureau de la gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation recherche -BE2FR

Bureau de gestion des personnels contractuels -BPCO

78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique

Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences

Bureau des dotations et des compétences

Note de service

**SG/SRH/SDCAR/2020-635** 

15/10/2020

Date de mise en application: 15/10/2020

**Diffusion**: Tout public

## Cette instruction n'abroge aucune instruction.

## **Cette instruction modifie:**

SG/SRH/SDCAR/2020-623 du 08/10/2020 : Déclarations d'intention de mobilité (DIM) des personnels titulaires et contractuels à durée indéterminée de l'enseignement agricole technique public et sous statut agriculture de l'enseignement maritime pour la rentrée scolaire 2021.

Nombre d'annexes: 0

**Objet :** Déclarations d'intention de mobilité (DIM) des personnels titulaires et contractuels à durée indéterminée de l'enseignement agricole technique public et sous statut agriculture de l'enseignement maritime pour la rentrée scolaire 2021 – RECTIFICATIF

## Destinataires d'exécution

DRAAF et DAAF / SRFD et SFD EPLEFPA et EPN MTE ENSFEA Organisations syndicales

**Résumé :** La présente note de service modifie la note de service SG/SRH/SDCAR/n° 2020-623 du 8 octobre 2020 relative aux déclarations d'intention de mobilité (DIM) des personnels titulaires et contractuels à durée indéterminée de l'enseignement agricole technique public et sous statut agriculture de l'enseignement maritime pour la rentrée scolaire 2021.

La présente note de service a pour objet de modifier la note de service SG/SRH/SDCAR/n° 2020-623 du 8 octobre 2020 relative aux déclarations d'intention de mobilité (DIM) des personnels titulaires et contractuels à durée indéterminée de l'enseignement agricole technique public et sous statut agriculture de l'enseignement maritime pour la rentrée scolaire 2021.

**La date limite de transmission de la DIM** par les agents initialement prévue au 23 octobre 2020 est reportée **au 30 octobre 2020**. Les modalités de cette transmission, sur les messageries fonctionnelles des DRAAF-SRFD/DAAF-SFD figurant en annexe de la note précitée demeurent inchangées.

S'agissant des personnels concernés par les demandes d'intention de mobilité, il est également précisé que seuls les personnels enseignants et d'éducation **stagiaires lauréats d'un concours affectés sur un poste pérenne** <u>et souhaitant changer d'affectation</u> sont amenés à déposer une DIM dans les délais précités.

Pour le ministre, et par délégation,

Pour le ministre, et par délégation,

La sous-directrice des établissements, des dotations et des compétences

Le sous-directeur des carrières et des rémunérations

**Isabel DE FRANCQUEVILLE** 

**Laurent BELLEGUIC**